

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-2-7-4

Séance du lundi 15 février 2021

SOUTIEN A L'ASSOCIATION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SPORTS DE STRASBOURG AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE 2021

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ERBS André, FERRARI Pascal, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MILLION Lara, MULLER Betty, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, SCHITTLY Marc, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN Daniel donne procuration à Mme LUTENBACHER Annick
M. COUCHOT Alain donne procuration à M. FERRARI Pascal
M. DEBES Vincent donne procuration à M. GRAPPE Alain
M. DELMOND Max donne procuration à M. VOGT Pierre
Mme DREXLER Sabine donne procuration à M. JANDER Nicolas
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à M. BURGER Etienne
M. FISCHER Bernard donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
M. HABIG Michel donne procuration à Mme MARTIN Monique
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre
Mme JEANPERT Chantal donne procuration à Mme MARTIN Monique
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Eric
Mme JURDANT-PFEIFFER Pascale donne procuration à M. BIHL Pierre
Mme KLINKERT Brigitte donne procuration à Mme MILLION Lara
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe
M. MEYER Philippe donne procuration à Mme MILLION Lara
Mme MORITZ Christine donne procuration à M. BIERRY Frédéric
Mme MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme BOHN Patricia
Mme ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
Mme PAGLIARULO Karine donne procuration à M. GRAPPE Alain

Mme RAPP Catherine donne procuration à M. FERRARI Pascal
Mme SCHMIDIGER Pascale donne procuration à Mme LUTENBACHER Annick
M. SENE Marc donne procuration à M. BURGER Etienne
M. STRAUMANN Eric donne procuration à M. WITH Rémy
Mme THOMAS Nicole donne procuration à Mme DOLLINGER Isabelle
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas

EXCUSE :

M. SCHULTZ Denis

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-4,
- VU la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU l'arrêté portant autorisation d'occupation temporaire de la Maison Départementale des Sports du Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 19 octobre 2020 ;
- VU la demande de subvention présentée par l'Association de la Maison Départementale des Sports,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la 7 e Commission de la Santé et de l'Alimentation du 8 février 2021
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 67 500 € en faveur de l'Association de la Maison départementale des Sports pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, selon les modalités de versement détaillées dans la convention financière. Les crédits sont à prélever sur l'opération P208O003 - ligne 65-65748-326 ;
- Approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association de la Maison départementale des Sports, joint en annexe à la présente délibération ;

- Autorise son Président à signer la convention financière précitée.

Frédéric BIERRY, Françoise BEY, Christine MORITZ, Yves SUBLON, Sébastien ZAEGEL, Stéphanie KOCHERT, Vincent DEBES, Philippe MEYER et Etienne WOLF ne participent ni au débat ni au vote en leur qualité de membre du bureau de la Maison Départementale des Sports de STRASBOURG.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité

9